

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2285

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Mions - Neuville-sur-Saône - Oullins-Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charlot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pilon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2285**

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Mions - Neuville-sur-Saône - Oullins-Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte d'élaboration du contrat de ville métropolitain Engagements Quartiers 2030

Le nouveau contrat de ville métropolitain Engagements Quartiers 2030 renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la ville, en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon.

Dès le printemps 2023, l'organisation des assises des quartiers populaires par la Métropole et des concertations citoyennes par l'État a placé l'élaboration du nouveau contrat de ville sous le signe de la participation des associations, des habitants et des acteurs locaux (équipements socio-culturels, structures d'insertion, régies de quartier, entreprises, etc.). La forte mobilisation des services de l'État, des directions de la Métropole et des partenaires tels que l'Éducation nationale, France travail, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence régionale de santé (ARS), la Banque des Territoires, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), l'établissement public SYTRAL Mobilités, les bailleurs sociaux, l'Association des bailleurs et constructeurs (ABC HLM) du Rhône et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel Jonage (SYMALIM) ainsi que des communes a permis le débat, la valorisation des réussites mais, aussi, l'identification des manques et adaptations à conduire.

L'observatoire des quartiers populaires de l'Agence d'urbanisme de Lyon et le diagnostic établi en 2023 ont montré que malgré les différentes politiques publiques engagées, certains quartiers de la Métropole concentrent des taux de pauvreté et de chômage supérieurs aux moyennes métropolitaines. Alors que ces quartiers sont essentiels au fonctionnement de la Métropole, ils sont marqués par des inégalités importantes en matière d'emploi, de formation ou d'accès aux droits et aux services publics. Ces quartiers souffrent d'une image dégradée et d'un certain enclavement malgré les efforts en matière d'infrastructures de transport. La sur-représentation des familles monoparentales, la présence de handicaps, la précarité dans l'emploi, le vieillissement de la population sont autant de facteurs de vulnérabilité qui exposent ces populations aux ruptures et à l'isolement. Pour autant, ces quartiers, par leur jeunesse, leur dynamisme associatif et leur position au sein de la Métropole, ont des atouts. Les quartiers populaires sont porteurs de solutions et de ressources.

Les difficultés de ces quartiers et celles de leurs habitants ne doivent pas masquer les avancées réelles, les transformations en cours, comme l'ont rappelé les habitants lors des assises des quartiers populaires au printemps 2023. Ces quartiers s'illustrent, aussi, par des trajectoires de réussite, des engagements associatifs, des innovations sociales, des créations d'emplois, des dynamiques d'entrepreneuriat, des expressions artistiques et culturelles qui ont toute leur place au sein de la Métropole.

La mobilisation de toutes les politiques publiques est l'enjeu central de ce contrat de ville métropolitain : rassembler, dans un document socle, une ambition métropolitaine, un partenariat volontariste, ciblé sur les quartiers prioritaires dans lesquels se déclinent des projets de territoires. Les leviers de toutes les politiques publiques sont mobilisés et coordonnés dans le cadre défini par le contrat de ville métropolitain. Les conventions locales d'application (CLA), qui déclineront ce document, viendront préciser les projets de territoire et les priorités locales.

Le nouveau contrat de ville métropolitain Engagements Quartiers 2030 pose ainsi les questions d'égalité, de transition écologique et de justice sociale au cœur des défis à relever pour les quartiers populaires de la Métropole. C'est dans ces quartiers que se jouent l'avenir de la Métropole, sa cohésion sociale et le chemin vers davantage d'inclusion et d'égalité. Une nouvelle étape de la politique de la ville doit s'ouvrir, avec les habitants, faite de réussites individuelles et collectives, de projets ancrés dans les territoires et de transformation des politiques publiques.

Le contrat de ville fixe un cap, une méthode, des objectifs opérationnels clairs et des outils précis. Ils sont nombreux, ils sont signe de la diversité des outils et des moyens que les partenaires mettent à disposition des territoires et des équipes locales. Sans nier les obstacles et les difficultés, ces engagements permettent de rééquilibrer les politiques de droit commun de l'État et de la Métropole en faveur des quartiers populaires. C'est un investissement social, humain, républicain.

II - Méthode d'élaboration du contrat de ville métropolitain et nouvelle géographie prioritaire

Les assises des quartiers populaires menées en 2023 par la Métropole avec l'appui des communes et des délégués de la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), Préfète du Rhône, ont permis de réunir près de 1 000 participants dans huit ateliers thématiques. Lors de la grande journée des assises des quartiers populaires du 6 avril 2023, 30 intervenants, neuf stands d'information et 800 participants ont permis le débat, de cerner les attentes des habitants et les enjeux pour la nouvelle contractualisation. À partir de ces éléments, enrichis des concertations citoyennes conduites par les délégués de la Préfète entre juin et octobre 2023, un cadre de travail partenarial s'est mis en place, à l'échelle de la Métropole, pour l'élaboration du contrat de ville métropolitain et dans chaque commune pour l'élaboration des CLA.

L'ensemble des directions de la Métropole ont été associées à la démarche d'élaboration du contrat de ville aux côtés des représentants de l'État, des communes et des principaux partenaires. Un comité de pilotage interne associant les Vice-Présidents a travaillé à une vision transversale des engagements à inscrire dans le contrat de ville.

Au total, six ateliers d'écriture partenariaux tenus, entre octobre et décembre 2023, ont déterminé les objectifs opérationnels et les principaux engagements partenariaux. Trois comités de pilotage partenariaux réunis, en juillet 2023, en février 2024 et en mars 2024, ont été l'occasion d'un débat régulier entre la Métropole, l'État, les communes et les principaux partenaires. Deux réunions publiques organisées avec les habitants et les associations ont permis de dégager leurs priorités en réaction aux engagements partenariaux. L'ensemble de ce travail, conduit avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, copilotée par la Métropole et l'État, a permis l'élaboration du contrat de ville, de manière participative et collaborative.

Une nouvelle géographie prioritaire, fondée sur les critères de revenus et de concentration des populations fixés par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a été définie par les services de l'État, en lien avec les communes et la Métropole. Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 a modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Au total, la nouvelle géographie prioritaire regroupe 43 quartiers, avec un QPV sortant pour la Commune de Neuville-sur-Saône (La Source) et six nouveaux QPV pour les Communes de Décines-Charpieu (Berthaudière-Sablons-Cornavent), Écully (Les Sources-Le Pérolier), La Mulatière et Oullins-Pierre-Bénite (Le Roule Cadière), Lyon (Laënnec), Vénissieux (Les Marronniers, La Borelle, Monery) et Vernaison (Le Péronnet).

Des ajustements de périmètres ont également été réalisés pour plusieurs QPV : Bron (Parilly, Terraillon Chenier), Décines-Charpieu (Le Prainet), Givors (Centre, Les Plaines, Les Vernes), Grigny (Le Vallon), Lyon (Cités sociales Gerland, Sœurs Janin, Gorge de Loup la Vallonnière, Moulin à Vent, Etats-Unis Langlet-Santy, Duchère), Oullins-Pierre-Bénite (Haute Roche), Rillieux-la-Pape (Ville Nouvelle), Saint-Fons (Arsenal Carnot Parmentier et Minguettes Clochettes), Saint-Priest (Bellevue Ermitage, Bel-Air et Garibaldi), Vaulx-en-Velin (Grande Ile, Terraillon Chenier), Vénissieux (Duclos Barrel et Minguettes Clochettes), Villeurbanne (Monod Baratin Cacard, Tonkin, Saint-Jean, Bel-Air les Brosses et les Buers).

Les contours des QPV ont été maintenus sur les communes suivantes : Lyon (Moncey, Vergoin, Mermoz), Meyzieu (Les Plantées, Le Mathiolan), Oullins-Pierre-Bénite (La Saulaie), Saint-Genis-Laval (Les Collonges), Vaulx-en-Velin (Le Sud).

L'ensemble de ces éléments sont rassemblés dans une cartographie de synthèse et dans le système d'information géographique de la politique de la Ville (ANCT - www.sig.gouv.fr). Au total, la géographie prioritaire pour le territoire de la Métropole regroupe environ 180 000 habitants, soit 20 000 habitants de plus par rapport à la géographie prioritaire de 2014.

Afin de préserver une action préventive et une dynamique partenariale dans certains quartiers fragiles non retenus par la méthode de la géographie prioritaire, la Métropole a identifié des quartiers populaires métropolitains. Il s'agit de secteurs de pauvreté qui, sans atteindre les difficultés des QPV, méritent une attention des politiques publiques. Ces quartiers pourront ainsi bénéficier de dispositifs spécifiques de la politique de la ville de la Métropole (soutien aux équipes, gestion urbaine et sociale de proximité, et Métropole Quartiers d'été) et participeront aux instances de suivi technique et de gouvernance du contrat de ville métropolitain. Ces quartiers concernent les communes de Caluire-et-Cuire (Cuire-le-Bas, Saint-Clair, Montessuy), Décines-Charpieu (partie Berthaudière-Sablons-Cornavent hors QPV, La Soie Montabert), Feyzin (Les Razes, Vignettes Figuières-Maures), Fontaines-sur-Saône (Les Marronniers, Nouveau Centre), Irigny (Yvours), La Mulatière (Le Roule, Le Confluent), Lyon (Pentes Croix-Rousse, Verdun Suchet, Voltaire, Jeunet/Ménival, Guillotière, Vaise), Mions (Joliot Curie), Neuville-sur-Saône (La Source, L'écho), Oullins-Pierre-Bénite (Ampère, Le Golf), Rillieux-la-Pape (La Roue-Dunand), Saint-Fons (Centre), Saint-Genis-Laval (Basses-Barolles), Saint-Priest (Beauséjour) et Vénissieux (Joliot-Curie).

III - Stratégie d'intervention et enjeux prioritaires du contrat de ville

Le contrat de ville s'inscrit en cohérence avec les contrats cadre métropolitains tels que le projet métropolitain des solidarités, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, le plan local d'urbanisme et de l'habitat et le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Pour le contrat de ville métropolitain, la stratégie d'intervention repose sur :

- la mobilisation de toutes les politiques publiques, leur articulation autour d'un projet de territoire décliné dans chaque convention locale d'application,
- la proximité et le renfort de la présence humaine dans les quartiers,
- la mobilisation des habitants et des associations,
- la coordination des partenaires par les équipes projet de la politique de la ville.

Le rôle joué par les équipes territoriales, leur co-mandatement par la Métropole, les communes et l'État est une singularité de la politique de la ville à la lyonnaise, reconnue et maintenue avec l'appui des délégués de la Préfète de la région AuRA, Préfète du Rhône.

Six enjeux structurants, concernant tous les temps de vie des habitants, ont été définis conjointement par la Métropole et l'État. Les thèmes d'intervention sont les suivants :

- accès aux droits et aux services : des services publics mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leurs parcours : favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur Métropole,
- sécurité et tranquillité : des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : les engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité,
- emploi-insertion et économie : se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser,
- scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtir ensemble l'avenir des jeunes,
- logement, environnement et transition écologique : de chez soi au cœur des quartiers, façonner un environnement où il fait bien vivre,
- culture, sport, santé-bien-être, vie associative : épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges.

Pour chaque enjeu, des éléments chiffrés et des *verbatim* d'habitants posent, en synthèse, les principaux diagnostics réalisés.

En réponse, pour chaque enjeu des objectifs opérationnels, des résultats attendus et des engagements des partenaires sont déclinés. Ils forment une feuille de route d'intervention plus lisible et resserrée autour d'engagements prioritaires par l'ensemble des partenaires.

Ce cadre métropolitain constitue un socle d'engagements permettant, à chaque commune, de déterminer, dans sa CLA, son projet de territoire et ses priorités d'intervention. Ces conventions locales sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'une prochaine délibération. Cette élaboration concomitante du contrat et des CLA a permis d'articuler les deux niveaux d'engagement nécessaires : les stratégies publiques d'échelle métropolitaine et les projets de territoires locaux. L'ensemble des signataires du contrat métropolitain a également

vocation à signer les CLA.

Les habitants et les associations ont été associés à l'occasion de deux rencontres publiques en février 2024 et en mars 2024. Leurs principales remarques et contributions ont été consignées dans deux rubriques : ce qu'il ne faut pas oublier pour réussir le contrat de ville et les pistes de travail à ouvrir avec les partenaires. Ces rubriques sont des guides pour assurer le suivi des engagements partenariaux et préparer l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours en 2027.

IV - Pilotage du contrat de ville métropolitain Engagements Quartiers 2030 et évaluation

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 est conclu pour une durée de six ans (2024-2030) avec une clause de revoyure à mi-parcours en 2027. Ce point d'étape permettra d'établir, en partenariat, un bilan des avancées et de déterminer, le cas échéant, de nouvelles orientations.

L'Agence d'urbanisme poursuit, dans le cadre des observatoires (Observatoire des quartiers populaires, Observatoire des solidarités, Observatoire Opale, Observatoire Transition et résilience), un suivi des indicateurs des quartiers de la géographie prioritaire et des moyennes métropolitaines. En complément, des études sur des thématiques ou de suivi de cohortes seront lancées afin de disposer d'enquêtes plus qualitatives et dynamiques (réussite éducative, mobilités résidentielles, pratiques sportives et culturelles, etc.). La photographie statistique peut générer une impression de stagnation ou d'aggravation alors que les parcours de vie, d'entrée et de sorties des QPV sont riches d'enseignements sur l'évaluation et l'adaptation des politiques publiques.

L'animation territoriale et la mise en œuvre des CLA reposent sur les équipes projets de la politique de la ville, co-mandatées par la Métropole et les communes et, le cas échéant, l'État. Chaque année, la Métropole présente une délibération sur le financement des équipes en décembre de l'année en cours.

Les délégués de la Préfète de la région AuRA, Préfète du Rhône, placés sous l'autorité de la Sous-Préfète en charge de la politique de la ville, assurent la présence de l'État au quotidien dans les quartiers prioritaires et sont les interlocuteurs de proximité des partenaires locaux.

La gouvernance du contrat de ville métropolitain repose sur :

- un comité de pilotage métropolitain plénier, copiloté par l'État et la Métropole, réunissant l'ensemble des signataires et des représentants des associations et des habitants,
- des comités de pilotage par commune, copilotés par l'État, le ou la Maire de la commune et l'ensemble des partenaires indiqués dans chaque CLA.

V - Composition du contrat de ville métropolitain Engagements Quartiers 2030

Le contrat de ville métropolitain Engagements Quartiers 2030 est constitué des parties suivantes :

- éditorial de l'État et de la Métropole,
- introduction générale,
- gouvernance du contrat de ville métropolitain,
- les six enjeux du contrat de ville métropolitain : objectifs, résultats attendus et engagements partenariaux,
- le suivi et l'évaluation du contrat de ville métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve le contenu du contrat de ville métropolitain Engagements Quartiers 2030.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ce contrat avec l'État et ses agences, l'ADEME, l'ARS, la DRAC, France Travail, la CPAM, la CARSAT, ABC HLM et les organismes de logement social, la CAF du Rhône, le Procureur de la République, la direction académique des services de l'Éducation nationale, SYTRAL Mobilités, le SYMALIM, la Banque des Territoires et les Communes de Bron, Caluire-et-Cuire, Décines-Charpieu, Écully, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Mions, Neuville-sur-Saône, Oullins-Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne ainsi que tous les actes afférents et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-320810-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
